Bureau International d'Audiophonologie



BIAP Recommandation 06/13:

Evaluation de l'autonomie dans l'utilisation d'un appareillage auditif

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiologique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Introduction

Le port d'un appareillage auditif chez une personne malentendante entraîne certaines contraintes dans sa gestion quotidienne (mise en place et exploitation des fonctions de l'aide auditive, changement des piles ou recharge des batteries, utilisation des produits d'entretien...).

Ces éléments sont expliqués clairement au patient par l'audioprothésiste lors de la délivrance de l'appareillage auditif et au cours du suivi prothétique.

Néanmoins, certains patients peuvent rencontrer des difficultés pour accomplir certains de ces actes, difficultés qui peuvent conduire à de mauvaises conditions de port, voire même à l'abandon du port de l'appareillage auditif.

C'est pourquoi l'évaluation de l'autonomie de chaque patient dans la gestion quotidienne de son appareillage auditif est un élément primordial.

Cette analyse permet de mesurer objectivement l'autonomie d'un patient, à tout âge, et pour tout type d'appareillage auditif (aides auditives conventionnelles, implants, aides techniques, ...).

Celle-ci peut être réalisée à tout moment et par tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, intervenant auprès du patient (médecin ORL, gériatre, généraliste, audioprothésiste, infirmière, aide-soignante, ...).

Dès que l'évaluation révèle un défaut d'autonomie sur l'un des 10 items de la grille, une solution d'aide doit être trouvée et intégrée à un plan de suivi individualisé du patient appareillé. Cette action doit permettre de s'assurer du port effectif dans les meilleures conditions, et donc du bénéfice optimal de l'appareillage auditif.

Recommandation

voir page suivante svp

Rec_06-13_fr Page 1 of 3

Bureau International d'Audiophonologie



Grille d'évaluation de l'autonomie dans l'utilisation d'un appareillage auditif

Nom et prénom du patient:			
Date de naissance: / /			
Situation du patient:			
☐ A domicile sans aide ☐ A domicile avec aide			
☐ Etablissement gériatrique ☐ Etablissement spécialisé ☐ Autre			
Type d'appareillage:			
☐ Contour d'oreille ☐ Intra auriculair ☐ Ecouteur dans le conduit ☐ Life tube ☐ Implant cochléaire ☐ Implant d'oreille moyenne ☐ Implant à ancrage osseux ☐ Autre			
Profession de l'évaluateur:			
Date de l'évaluation: / / Age du patient au moment de l'évaluation:			
1.	Contacter son audioprothésiste	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
2.	Se rendre chez son audioprothésiste	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
3.	Reconnaitre l'aide auditive droite de la gauche	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
4.	Mettre en place l'aide auditive	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
5.	Retirer l'aide auditive	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
6.	Mettre en marche et arrêter l'aide auditive	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
7.	Changer la pile ou l'accumulateur Recharger les aides auditives	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
8.	Nettoyer l'aide auditive quotidiennement	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
9.	Comprendre seul les consignes de port de l'appareillage (retirer l'aide auditive la nuit, lors de la toilette,)	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
10.	Percevoir un dysfonctionnement de l'aide auditive (demander au patient de mettre en place l'aide auditive en ayant préalablement enlevé la pile et lui demander si elle fonctionne correctement)	☐ Autonome	☐ A besoin d'aide
Comments:			

Rec_06-13_fr Page 2 of 3

Bureau International d'Audiophonologie



Références

ATCHY.C, LOUSTEAU.M, BOUCCERED J.K, TAURAND.S, TAURAND.Th, SAN JULLIAN.M, VERGNON.L. Etude de l'adhésion des sujets déments à un projet d'appareillage auditif. Etude GRAP. La revue de Gériatrie. Dossier Presbyacousie Deuxième partie. 2011: 90 – 97.

D.DURRANT J, COLLETTE J-L, VEUILLET E. Réhabilitation prothétique du patient atteint d'une maladie d'Alzheimer : une modélisation comportementale. Les Cahiers de l'Audition, Vol 24, Mai – Juin 2011, N°3.

DUFOUR-KIPPELEN S. Les incapacités des personnes de 60 ans et plus résidant en institution. DREES, Etudes et résultats. N°138 Octobre 2011.

KRICOS P. Audiologic management of adults with hearing loss and compromise cognitive/psychoacoustic auditory processing capabilities. Trends in amplification. November 2006, Vol 10, N°1.

MADJLESSI A. Presbyacousie et « 4ème âge». Prise en charge en institution : suivi et formation des personnels. Les Cahiers de l'Audition, Volume 25, Nov/Dec 2012 – Numéro 6. 48 – 49.

SCHOW RONALD L. Success of Hearing Aid Fitting in Nursing Homes. Ear and Hearing. Volume 3, 1982.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.

Président de la commission 06: Christian Renard (France)

Membres de la commission 06: Ahsen Enderle Ammour (Allemagne), Eric Bizaguet (France), Edilène Boechat (Brésil), Andrea Bohnert (Allemagne), Christine Dagain (France), Laurent Demanez (Belgique), Benoit Dierge (Belgique), Manfred Drach (Allemagne), Francois Fagnoul (Belgique), Haralampos Gouveris (Allemagne), Beate Gromke (Allemagne), Kristin Kerkhofs (Belgique), Anne Kerouedan (France), Heidrun Krause (Allemagne), Gaston Madeira (Belgique), Doris R. Lewis (Brésil), Christian Renard (France), Thierry Renglet (Belgique), Philippe Samain (France), Ghislaine Schram (Suisse), Claire Vander Heyden (Belgique), Patrick Verheyden (Belgique), Thomas Wiesner (Allemagne), Fritz Zajicek (Autriche).

Malte, le 29 avril 2013

Mots clés: évaluation, autonomie, aide auditive

Rec_06-13_fr Page 3 of 3